



Le 20 septembre 2020

Règles de fonctionnement

L'atelier d'encadrement de l'Amicale Laïque de la Roche-sur-Yon est une activité mise en place par une association régie par la loi de 1901.

L'amicale souhaite rappeler à ses membres qu'il n'y a ni finalité économique, ni intérêt particulier, à son action.

Elle précise que celle-ci se déroule dans une démarche d'éducation populaire, qui a pour but de favoriser un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la culture, à la communication, au sport, aux loisirs...

Aucune personne fut-elle membre, ne peut se prévaloir de cette association pour obtenir à des fins personnelles des avantages ou faveurs.

Les actions pouvant être portées par un groupe de membres ne peuvent être engagées sans un accord écrit des responsables de l'association, et en aucune manière celles-ci ne peuvent avoir un caractère commercial. Il va de soi qu'en dehors de l'association chacune ou chacun a l'entière disposition de ses œuvres.

Pendant les ateliers, dans une démarche d'apprentissage, les participants échangent leurs connaissances et expériences, de ce fait nous considérons que ces œuvres sont le résultat d'un travail commun mais bien entendu reste la propriété de chacun des membres. Le matériel mis à disposition reste propriété de l'association même s'il peut être utilisé par chacun des membres durant l'atelier voir au domicile des membres.

La participation à cet atelier comme à l'ensemble des activités de l'association est conditionné à l'adhésion à l'association et au paiement de la contribution définie par les élus de l'association.

- certifie : - avoir pris connaissance des conditions de déroulement,
- approuver le règlement intérieur de l'activité,
- autorise le responsable de l'Amicale Laïque ou de cette activité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...).

NOM :PRENOM :

ADRESSE.

Rue.....

Ville : Code postal : TELEPHONE :

Mail :@.....

S'INSCRIT

NE S'INSCRIT PAS

A la Roche-sur-Yon

SIGNATURE



Le 20 septembre 2020

Règles de fonctionnement

L'atelier d'encadrement de l'Amicale Laïque de la Roche-sur-Yon est une activité mise en place par une association régie par la loi de 1901.

L'amicale souhaite rappeler à ses membres qu'il n'y a ni finalité économique, ni intérêt particulier, à son action.

Elle précise que celle-ci se déroule dans une démarche d'éducation populaire, qui a pour but de favoriser un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la culture, à la communication, au sport, aux loisirs...

Aucune personne fut-elle membre, ne peut se prévaloir de cette association pour obtenir à des fins personnelles des avantages ou faveurs.

Les actions pouvant être portées par un groupe de membres ne peuvent être engagées sans un accord écrit des responsables de l'association, et en aucune manière celles-ci ne peuvent avoir un caractère commercial. Il va de soi qu'en dehors de l'association chacune ou chacun a l'entière disposition de ses œuvres.

Pendant les ateliers, dans une démarche d'apprentissage, les participants échange leurs connaissances et expériences, de ce fait nous considérons que ces œuvres sont le résultat d'un travail commun mais bien entendu reste la propriété de chacun des membres. Le matériel mis à disposition reste propriété de l'association même s'il peut être utilisé par chacun des membres durant l'atelier voir au domicile des membres.

La participation à cet atelier comme à l'ensemble des activités de l'association est conditionné à l'adhésion à l'association et au paiement de la contribution définie par les élus de l'association.

- certifie : - avoir pris connaissance des conditions de déroulement,
- approuver le règlement intérieur de l'activité,
- autorise le responsable de l'Amicale Laïque ou de cette activité à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...).

NOM :PRENOM :

ADRESSE.

Rue.....

Ville : Code postal : TELEPHONE :

Mail :@.....

S'INSCRIT

NE S'INSCRIT PAS

A la Roche-sur-Yon

SIGNATURE